

Procès-verbal valant compte-rendu de séance

Séance du 10 Mars 2021

L' an 2021 et le 10 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MILLOUET Adeline, OSSANT Christine, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, PINSON Jean-Emilien,

Excusé: TRIGON Pascal
Absent : Mme MAURY Sarah

Date de la convocation : 04/03/2021
Date d'affichage : 04/03/2021

A été nommée secrétaire : Mme WILSCH Anne-Sophie

ORDRE DU JOUR

1) Désignation du secrétaire de séance - 2021_007

2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2021_008

3) Finances

- Vote des comptes de gestion
 - Budget Principal - 2021_009
 - Budget annexe Espace jeunes - 2021_010
 - Budget annexe Assainissement - 2021_011
 - Budget annexe Acquisitions foncières - 2021_012
 - Budget annexe Lotissement Bel-Air - 2021_013

- Vote du Compte administratif
 - Budget principal - 2021_014
 - Budget annexe Espace jeunes - 2021_015
 - Budget annexe Assainissement - 2021_016
 - Budget annexe Acquisitions foncières - 2021_017
 - Budget annexe Lotissement Bel-Air - 2021_018

- Affectation du résultat
 - Budget Principal - 2021_019
 - Budget annexe Espace Jeunes - 2021_020
 - Budget annexe Assainissement - 2021_021
 - Budget annexe Acquisitons foncières - 2021_022
 - Affectation du résultat Budget annexe Lotissement Bel-Air - 2021_024
 - Fiscalité 2021 - 2021_023

- Vote des budgets

- Budget Principal 2021 - 2021_025
- Budget annexe Espace jeunes 2021 - 2021_026
- Budget annexe Assainissement 2021 - 2021_027
- Budget annexe Acquisitions foncières 2021 - 2021_028
- Budget annexe Bel-Air 2021 - 2021_029

- Autorisation d'emprunts pour l'année 2021 - 2021_030
- Tarifs et taxes 2021 - 2021_031

4) Urbanisme :

- Avis à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan quant à la modification simplifiée n°3 du PLU et le projet de règlement applicable dans la ZAC des Dolbeaux - 2021_032
- Demande à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan compétente en matière de PLU de lancement d'une modification du PLU sur une partie de la zone N pour intégration d'un classement en Nenr (*Point ajourné*)

5) Intercommunalité

6) Rapport des commissions

7) Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. Après avoir fait l'appel et constaté la présence en visio-conférence de M. GAUTIER, conseiller municipal, il passe à l'ordre du jour.

1) Désignation du secrétaire de séance

réf : 2021_007

Madame Anne-Sophie WILSCH est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 10 mars 2021.

2) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT

réf : 2021_008

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Il a procédé à la signature des devis d'investissement suivants :

- Opération 21 "Bâtiments" : RENOFORS, prestation supplémentaire pour le renfort de la poutre de l'école élémentaire : 3124.80 € TTC, CLIMAT CHAUF PASSION, pompe chauffage de l'école élémentaire 1651.20 € TTC.

- Opération 22 "Eclairage public" : SIEIL 37, renouvellement de l'armoire électrique AJ 268.59 € TTC

- Opération 65 " Environnement" : VAL DE LOIRE PRODUCTION", achat de cinq érables pour l'entrée de bourg rue Foulques Nerra 379.50 € TTC.

- Opération 80 "Informatique" SEGILOG acquisition annuelle de la cession de droits sur logiciel 2538 € TTC.

Le Conseil prend acte.

3) Finances

- **Vote du compte de gestion du Budget Principal**

réf : 2021_009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés en 2020 ; le compte de gestion du budget Principal (220) de Monsieur le Percepteur étant identique au compte administratif, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), approuve le compte de gestion du Budget Principal.

- **Vote du Compte de gestion du budget annexe Espace Jeunes**

réf : 2021_010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 ; le compte de gestion du budget Espace Jeunes (228) de Monsieur le Percepteur étant identique au compte administratif, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), approuve le compte de gestion du Budget annexe Espace Jeunes.

- **Vote du Compte de gestion du budget annexe Assainissement**

réf : 2021_011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 ; le compte de gestion du budget annexe Assainissement (248). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), approuve le compte de gestion du Budget annexe Assainissement.

- **Vote du Compte de gestion du budget annexe Acquisitions foncières**

réf : 2021_012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 ; le compte de gestion du budget annexe Acquisitions foncières (257) de Monsieur le Percepteur étant identique au compte administratif, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), approuve le compte de gestion du Budget annexe Acquisitions foncières.

- **Vote du Compte de gestion du budget annexe Lotissement Bel-Air**

réf : 2021_013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 ; le compte de gestion du budget annexe Lotissement Bel-Air (234) de Monsieur le Percepteur étant identique au compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), approuve le compte de gestion du Budget annexe Lotissement Bel-Air.

- **Vote du Compte administratif du Budget principal**

réf : 2021_014

Conformément à l'article 2121-14 du CCT, Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des différents budgets.

Le budget principal présente un compte administratif excédentaire en fonctionnement de 311 684.62 € en résultat de clôture et un déficit d'investissement de 164 253.96 €.

Pour le budget espace jeunes qui est lié au service de cantine et d'accueils périscolaires, celui-ci est marqué par un faible excédent de fonctionnement de 3 063.18€. Ceci est dû à la crise sanitaire et au premier confinement. Les charges fixes ont continué d'être payées alors même que les écoles, le service cantine et d'accueils périscolaires étaient fermés.

Le budget annexe assainissement quant à lui est excédentaire sur ses deux sections. En fonctionnement, un léger excédent de 11 014.78€ est constaté, en investissement un fort excédent de 133 063.23€ permet de financer les travaux de réfection des stations prévus pour l'année 2021.

Pour le budget du lotissement Bel-Air, bientôt clôturé, il présente un excédent de fonctionnement de 31 684.62 € et un léger déficit d'investissement de 10 750.92 € qui sera comblé par la vente des deux derniers lots. Ce budget permettra d'enregistrer à sa prochaine clôture un excédent global qui sera intégré aux comptes du budget principal.

Enfin, le dernier budget annexe « Acquisitions foncières » destiné aux écritures comptables relatives aux terrains communaux situés dans la ZAC des Dolbeaux, présente un déficit d'investissement de 107 062.93 € qui sera comblé par la vente de ces dits-terrains à Val Touraine Habitat, Concessionnaire, chargé de conduire l'opération d'aménagement de la zone. L'excédent qui sera enregistré à la clôture de ce budget annexe sera lui aussi reversé dans les comptes du budget principal.

Il quitte ensuite la salle. Le nombre d'élus présents au moment du vote est ainsi modifié à 16 élus.

Sous la présidence de Monsieur Patrice ORTILLON, 1er adjoint, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 du budget principal est le suivant :

Budget général	Résultat à la clôture de l'exercice 2019 001 inv et 002 fct 1	Part affectée à l'investissement 2020 2	Résultat de l'exercice 2020 (rec. - dép.) 3	Résultat de clôture 2020 (1-2+3)
FONCTIONNEMENT	321 860,65	206 159,43	195 378,64	311 079,86
INVESTISSEMENT	- 130 555,69		- 33 698,27	- 164 253,96
TOTAL	191 304,96		161 680,37	146 825,90

Après délibération, hors la présence de Monsieur le Maire, à 12 voix pour et 4 contre (N. FELTEN, P. PLOU, P. GAUTIER, M. GEORGIADIS), le conseil municipal approuve le Compte administratif du Budget Principal 2020.

- **Vote du Compte administratif du budget annexe Espace jeunes**

réf : 2021_015

Sous la présidence de Monsieur Patrice ORTILLON, 1er adjoint, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 du budget annexe Espace jeunes est le suivant :

Espace jeunes	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de L'exercice 2020 (Rec-dépenses)	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	22 242,43 €	-19 179,25 €	3 063,18 €
TOTAL	22 242,43 €	-19 179,25 €	3 063,18 €

Après délibération, hors la présence de Monsieur le Maire, à 14 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), le conseil municipal approuve le Compte administratif 2020 du Budget annexe Espace jeunes.

- **Vote du Compte administratif du budget annexe Assainissement**

réf : 2021_016

Sous la présidence de Monsieur Patrice ORTILLON, 1er adjoint, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement est le suivant :

Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice (rec. - dép.) 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	488,74 €		10 526,04 €	11 014,78 €
FONCTIONNEMENT	86 238,01 €		46 825,22 €	133 063,23 €
TOTAL	86 726,75 €		57 351,26 €	144 078,01 €

Après délibération, hors la présence de Monsieur le Maire, à 14 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), le conseil municipal approuve le Compte administratif 2020 du Budget annexe Assainissement.

- **Vote du compte administratif 2020 du budget annexe Acquisitions foncières**

réf : 2021_017

Sous la présidence de Monsieur Patrice ORTILLON, 1er adjoint, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 du budget annexe Acquisitions foncières est le suivant:

ACQUISITIONS & AMENAGEMENTS FONCIERS	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice (rec. - dép.) 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	-107 062,93 €		0,00 €	-107 062,93 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	-107 062,93 €	0,00 €	0,00 €	-107 062,93 €

Après délibération, hors la présence de Monsieur le Maire, à 14 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), le conseil municipal approuve le Compte administratif 2020 du Budget annexe Acquisitions foncières.

- **Vote du compte administratif Lotissement Bel-Air**

réf : 2021_018

Sous la présidence de Monsieur Patrice ORTILLON, 1er adjoint, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement Bel-Air est le suivant :

LOTISSEMENT BEL AIR	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice (rec. - dép.) 2020	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	-61 024,60 €	0,00 €	92 709,22 €	31 684,62 €
INVESTISSEMENT	20 092,48 €	0,00 €	-30 843,40 €	-10 750,92 €
TOTAL	-40 932,12 €	0,00 €	61 865,82 €	20 933,70 €

Après délibération, hors la présence de Monsieur le Maire, à 14 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), le conseil municipal approuve le Compte administratif 2020 du Budget annexe Lotissement Bel-Air.

Monsieur le Maire revient dans la salle. Le nombre de votants est ainsi modifié à 17.

- **Affectation du résultat Budget Principal**

réf : 2021_019

Suite aux résultats du budget principal 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter l'affectation du résultat du budget principal ci-dessous :

Fonctionnement		
R002	Excédent antérieur reporté:	162 890,81 €
	(Excédent de fnct 311 079,86 € - 148 189,05 € affectation du résultat)	
Investissement		
D001	Déficit antérieur	- 164 253,96 €
R1068	Affectation du résultat	148 189,05 €

Après délibération, le Conseil municipal, à 15 votes pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), vote l'affectation du résultat du budget principal.

- **Affectation du résultat budget annexe Espace Jeunes**

réf : 2021_020

Suite aux résultats du budget annexe Espace Jeunes 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter l'affectation du résultat ci-dessous:

R002 Excédent antérieur reporté :	3 063,18 €
--	-------------------

Après délibération, le Conseil municipal, a 15 votes pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER) vote l'affectation du résultat du budget annexe Espace Jeunes tel que présenté.

- **Affectation du Résultat Budget annexe Assainissement**

réf : 2021_021

Suite aux résultats du budget annexe Assainissement 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter l'affectation du résultat ci-dessous :

Fonctionnement			
002	Excédent antérieur reporté		11 014,78 €
Investissement			
001	Excédent reporté		133 063,23 €

Après délibération, le Conseil municipal, à 15 votes pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), vote l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement tel que présenté.

- **Affectation du résultat Budget annexe Acquisitions foncières**

réf : 2021_022

Suite aux résultats du budget annexe Acquisitions foncières 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter l'affectation du résultat ci-dessous :

Investissement :

D001: Déficit antérieur reporté	-107 062,93 €
---------------------------------	----------------------

Après délibération, le Conseil municipal, à 15 votes pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER) vote l'affectation du résultat du budget annexe Acquisitions foncières tel que présentée.

- **Affectation du résultat Budget annexe Lotissement Bel-Air**

réf : 2021_024

Suite aux résultats du budget annexe Lotissement Bel-Air 2020, Monsieur le Maire propose à

l'assemblée de voter l'affectation du résultat ci-dessous :

Fonctionnement		
R002	Excédent antérieur reporté :	31 684,62 €
Investissement		
R001	Déficit antérieur reporté :	-10 750,92 €

Après délibération, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER) vote l'affectation du résultat du budget annexe Lotissement Bel-Air tel que présentée.

- **Fiscalité 2021**

réf : 2021_023

Vu l'avis de la commission finances, il est proposé à l'assemblée de reconduire les taux 2020 de la taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2021.

TF (Taxe foncière) : 22.12%

TFNB (taxe sur le foncier non bâti) : 50.92%

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les taux 2020 de la taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2021.

- **Vote du Budget Principal 2021**

réf : 2021_025

Le budget principal 2021 de la Commune est équilibrée à 1 636 774 € en fonctionnement et 860 200 € en investissement. Les projets-phares de l'année ont été discutés en commissions et au conseil municipal. Il s'agit pour l'équipe municipal de mener pour l'année 2021 des travaux de rénovation à l'école élémentaire (Préau et rampe pour Personne à Mobilité Réduite), de finaliser par un architecte du patrimoine le diagnostic sanitaire de l'église afin de programmer les travaux nécessaires et urgents, de mener des projets de développement durable tels que la préservation de la mare de la Rainerie, la campagne de plantation d'arbres, de mener l'opération de relèvement de sépultures dans le plus ancien carré du cimetière de Semblançay, de participer à l'appel à projets « Ecoles numériques » de la Région afin de permettre d'équiper les classes de matériel informatique, et d'achever le chantier du parc paysager « *Le Jardin du lavoir* » en centre-bourg. La Commune a bénéficié du soutien financier de l'Etat à travers la DETR, du Conseil Départemental et Régional pour ces différents projets. Certains emprunts sont prévisionnellement inscrits pour équilibrer la section d'investissement en attendant l'intégration des excédents des budgets annexes qui seront clos cette année.

Vu l'avis de la Commission finances réunies le 18 février 2021, Monsieur le Maire propose de voter le budget Principal par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Budget Principal :

Fonctionnement : 1 636 774 € en recettes et en dépenses

Investissement : : 860 200 € en recettes et en dépenses

Après délibération, le Conseil municipal, à 2 votes contre (P. PLOU, P. GAUTIER) et 15 votes pour, vote le budget Principal 2021 par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Au sujet du projet de rénovation de l'église, Monsieur CHAZAL relève que le budget ne comprend pas les subventions sollicitées sur ce projet, ni la maîtrise d'œuvre et les travaux. Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, le projet n'a pas encore obtenu de subventions.

Les partenaires, tels que la DRAC ou l'Etat, ont besoin que le travail de l'architecte du patrimoine soit plus avancé et que le permis de construire soit déposé pour statuer. Une réunion réunissant les principaux intervenants sur ce projet est organisée fin mars. Dès que les notifications de subventions parviendront en mairie, le projet pourra être inscrit par délibération dans son ensemble, ou par tranche. Actuellement, l'ensemble des travaux estimés par l'architecte s'élève entre 1 et 1.5 millions d'euros.

Une question est posée sur le reste à réaliser de l'opération 100 « terrain à côté de la crèche » pour connaître sa nature. Il est répondu qu'il s'agit des frais de notaire à régler ; frais dus à l'acte d'échange entre la propriétaire d'une parcelle à l'entrée du chemin des écoliers et la commune. Une autre question est posée sur l'opération 25 « Eaux pluviales ». Monsieur le Maire explique que les crédits inscrits concernent la reprise du busage actuel situé dans la cuvette près de la Poste. Celui-ci doit être refait et un remblai doit être mis en place. Pour information, le remblai déposé sur le terrain face à la pharmacie est la propriété du particulier propriétaire qui effectue actuellement des travaux.

Concernant le projet 2021 de réfection du préau, Mme PLOU demande des explications sur les matériaux utilisés et pourquoi le coût est si élevé. M. DUBREUIL répond que le préau est situé, tout comme l'école, dans le périmètre protégé des monuments historiques. L'architecte des Bâtiments de France impose la réalisation d'une toiture en ardoises et non en shingle ou bac acier d'où le coût. Madame PLOU demande si l'idée de puit de lumière est prévu dans le projet. M. DUBREUIL répond qu'il s'agira d'un velux encastré et non d'un dôme afin d'éviter les entretiens compliqués. M. le Maire indique qu'une seconde tranche de travaux prévoit la destruction des préfabriqués ainsi que la construction d'un préau supplémentaire.

Monsieur GAUTIER a trois remarques à formuler sur le budget général. Il ne trouve pas de mention du plan pluriannuel de curage des fossés de la commune alors que le fossé de la Boissière est bien mentionné. Concernant l'acquisition du terrain près de la Poste, il avait relevé à l'époque un coût prévisionnel de 6800€ l'année passée et cette année 10 000 € sont inscrits sur cette opération. Enfin, il s'interroge sur l'esthétisme des clôtures en bois mises en place dans le jardin du lavoir.

Monsieur le Maire et M. Le GARREC répondent à sa première question en expliquant que les curages de fossés sont financés, si les voies sont intercommunales, sur les crédits annuels de voirie de la Communauté dévolus à la commune de Semblançay. Dans le cas contraire, le curage fait partie des charges générales inscrites dans la section de fonctionnement du budget général ou en investissement quand il s'agit de frais plus conséquents avec création d'un nouveau fossé comme c'est le cas pour la Boissière. Il existe un tableau des voies prises en charge par la Communauté de Communes. Lors de la rétrocession de voiries d'un lotissement, ces mètres linéaires supplémentaires font évoluer ce tableau.

Pour l'acquisition du terrain près de la Poste, le nombre de m2 avait évolué lors de la négociation avec le propriétaire et l'établissement du procès-verbal de délimitation des parcelles. Lors d'un précédent conseil, sa nouvelle taille et son coût avait été abordé. Au final, le terrain a coûté 8 600€. Les frais de notaires sont à ajouter d'où l'enveloppe de 10 000€ inscrite au budget. Enfin, concernant le lavoir, l'architecte-paysagiste a opté pour la pose de ganivelles, ces fameuses clôtures en bois très naturelles qui justement respectent la vocation écologique du lieu et sont très tendances.

- **Vote Budget annexe Espace jeunes 2021**

réf : 2021_026

Le budget espace jeunes 2021 est équilibré à 139 073.18 €. Dans quelques semaines, un nouveau marché public de livraison de repas pour la restauration scolaire sera lancé afin de recruter un nouveau prestataire pour la rentrée.

Vu l'avis de la Commission finances réunies le 18 février 2021,

Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe Espace jeunes par chapitre en fonctionnement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Budget annexe Espace jeunes :

Fonctionnement : 139 073.18 € en recettes et en dépenses.

Après délibération, le Conseil municipal, à 2 votes contre (P. PLOU, P. GAUTIER) et 15 votes pour, vote le budget annexe Espace jeunes 2021 par chapitre en fonctionnement.

Au titre des affaires scolaires et périscolaires, Madame PLOU aborde le projet intercommunal d'ouverture prochaine d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Semblançay. Elle demande ce qui est prévu et si ce nouvel accueil ne mettra pas en difficulté l'ALSH de Saint-Antoine-Du-Rocher.

Monsieur le Maire lui répond que ce projet est issu des demandes des communes voisines et qu'il avait toujours été dit, lorsque l'association Dominique et Jean-Pierre LASALLE a déposé bilan, qu'un nouvel accueil verrait le jour à Semblançay. La Communauté de Communes ne décide pas de la situation géographique d'un ALSH de façon arbitraire. Il n'y aura pas de charge supplémentaire pour la Commune, la Communauté de Communes prend à sa charge les frais de ce futur accueil. La commune mettra uniquement les locaux à disposition. Une délégation de service public a été lancée pour sa gestion. Les études ont démontré que ce nouvel accueil ne mettra pas l'ALSH de Saint-Antoine-du-Rocher en danger, des enfants étant, sur certaines périodes, sur liste d'attente à Saint-Antoine-du-Rocher. Vingt enfants auraient été refusés l'été dernier. Madame PLOU réfute cette idée et dit que la Commune de Neuillé-Pont-Pierre avait également demandé d'ouvrir un ALSH. Elle regrette que cette décision ne soit pas dans l'esprit communautaire.

Monsieur le Maire est en désaccord avec cette opinion. Le débat étant clôt, il passe au budget suivant.

- **Vote du Budget annexe Assainissement 2021**

réf : 2021_027

Le budget assainissement 2021 est équilibré à 136 589.78 € en fonctionnement et 434 926 € en investissement. Les projets 2021-phares en matière d'assainissement sont la rénovation de la station par lagunage du Serrain (230 000 € HT), la mise aux normes de postes de relevage (30 000 € HT), la continuité de la réfection de la station du Vieux châteaux (18 000€ HT), la rénovation de canalisations poreuses (69 680 € HT). Ces projets ont bénéficié de l'importante aide de l'Etat à travers le DSIL, issue du Plan de relance national, du soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental. Ces aides permettent à la commune de d'autofinancer ces projets d'investissements 2021.

Vu l'avis de la Commission finances réunies le 18 février 2021, Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe Assainissement par chapitre en fonctionnement et opération en investissement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses.

Budget annexe Espace jeunes Assainissement :

Fonctionnement : 136 589.78€ en dépenses et en recettes

Investissement : 434 926 € en dépenses et en recettes

Après délibération, le Conseil municipal, à 2 votes contre (P. PLOU ? P. GAUTIER) et 15 votes pour, vote le budget annexe Assainissement 2021 par chapitre en fonctionnement.

- **Vote du Budget annexe Acquisitions foncières 2021**

réf : 2021_028

Le budget annexe acquisitions foncières 2021 intègre le produit de la vente des terrains communaux à Val Touraine Habitat. Il présente un suréquilibre de sa section d'investissement à 250 315 € en recettes et 107 062.93 € en dépenses. L'excédent sera reversé, à la clôture de ce budget, au budget principal.

Vu l'avis de la Commission finances réunies le 18 février 2021, Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe Acquisitions foncières par chapitre en fonctionnement et en investissement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement. Du fait de la vente programmée des parcelles à Val Touraine Habitat, la section d'investissement est en suréquilibre.

Budget annexe Acquisitions foncières :

Fonctionnement : 0 € en dépenses et en recettes

Investissement :

- en Dépenses : 107 062.93€
- en Recettes : 250 315€ en dépenses et en recettes

Après délibération, le Conseil municipal, à 2 votes contre (P. PLOU, P. GAUTIER) et 15 votes pour, vote le budget annexe Acquisitions foncières 2021 par chapitre en fonctionnement et en investissement.

- **Vote du Budget annexe Bel-Air 2021**

réf : 2021_029

Le budget annexe Bel-Air 2021 présente une section de fonctionnement équilibrée à 165 069.57 € et en suréquilibre d'investissement à 158 387.57 € en recettes et 110 750.92 € en dépenses. Ce budget annexe sera clos cette année avec la vente des deux derniers lots. L'excédent généré sera reversé au budget principal.

Vu l'avis de la Commission finances réunies le 18 février 2021, Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe Lotissement Bel-Air par chapitre en fonctionnement et en investissement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement. Du fait de la vente programmée des deux derniers lots du lotissement Bel-Air, la section d'investissement est en suréquilibre.

Budget annexe Lotissement Bel-Air :

Fonctionnement : 165 069.57 € en dépenses et en recettes

Investissement :

- en Dépenses : 110 750.92 €
- en Recettes : 158 387.57 €

Après délibération, le Conseil municipal, à 2 votes contre (P. PLOU, P. GAUTIER) et 15 votes pour, vote le budget annexe Lotissement Bel-Air 2021.

- **Autorisation d'emprunts pour l'année 2021**

réf : 2021_030

Vu l'avis de la commission des finances du 18 février 2021,

il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recourir si nécessaire, et en fin d'année selon les recettes des budgets annexes Bel Air et Acquisitions foncières (ZAC des Dolbeaux) réintégrées au budget général, à l'emprunt sur les opérations suivantes :

- 21 « Bâtiments » 100 000 €
- 22 « Eclairage public » 24 000 €
- 25 « Eaux pluviales » 21 000 €
- 100 « Acquisitions foncières » 10 000 €

Après délibération, à 15 voix pour et 2 contre (P. PLOU, P. GAUTIER), le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à recourir si nécessaire à l'emprunt sur les opérations 21, 22, 25 et 100 du budget principal 2021, à consulter différents établissements bancaires afin de recueillir les meilleures offres, à signer toutes pièces nécessaires pour la souscription desdits emprunts étant entendu que les caractéristiques de ces derniers feront l'objet d'une information en séance de conseil municipal.

- **Tarifs et taxes 2021**

réf : 2021_031

Vu l'avis de la commission des finances réunies les 11 et 18 février 2021, les tarifs des droits de place, locations de salles, tarifs des cimetières, columbarium restent inchangés sauf pour l'eau et la participation à l'assainissement collectif.

Tarif de l'eau :

- Abonnement annuel : 21.48€ HT
- Prix unitaire au m³ : 1.19 € HT

Les tarifs seront effectifs à compter du 1^{er} juillet 2021 pour la facturation du second semestre 2021.

Participation à l'assainissement collectif : (Raccordement) : 1500 € HT.

La PAC est exigible dès la date exécutoire de la présente délibération, pour tout nouveau permis de construire déposé à cette date. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs de l'eau et de la participation à l'assainissement collectif.

Une information sur l'augmentation de ces prix sera faite auprès des habitants. Cette augmentation est nécessaire vu la tension observée depuis deux ans sur la section de fonctionnement du budget assainissement.

4) Urbanisme :

- **Avis à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan quant à la modification simplifiée n°3 du PLU et le projet de règlement applicable dans la ZAC des Dolbeaux**

réf : 2021_032

Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal du 08 décembre 2020, l'assemblée a été informé qu'il convenait d'apporter des modifications dans le zonage d'aménagement de la ZAC des Dolbeaux inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci comporte actuellement plusieurs subdivisions AUd1, AUd2 et AUd3 correspondant aux orientations d'aménagement et de programmation fixées en 2015.

Le projet de la ZAC ayant été développé avec le travail du concessionnaire d'aménagement VTH sur les voies de circulation, la gestion des eaux pluviales par infiltration, les acquisitions progressives de foncier ; il convient d'harmoniser la réglementation applicable sur cette zone en ne créant qu'une seule zone AUd1.

La Communauté de Communes compétente en matière de PLUi a pris acte de l'avis du conseil municipal du 08 décembre et a pris un arrêté prescrivant cette modification simplifiée n°3.

Le projet de règlement joint est présenté à l'assemblée pour avis. Celui-ci sera ensuite confié à la Communauté qui devra l'approuver par délibération et organiser la mise à disposition du public du projet.

Après examen du règlement modifié pour la zone Aud de la ZAC des Dolbeaux, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au règlement constituant la modification simplifiée n°3 du PLU,

transmets sans délai à la communauté le présent règlement pour son approbation au conseil communautaire.

Madame FELTEN demande si les « Tiny House » seraient éventuellement acceptées dans la zone. Monsieur le Maire répond qu'en périmètre de protection des monuments historiques ces nouveaux modes d'habitat ne sont pas acceptés. Madame PLOU demande où en est l'obligation de réserve d'eaux pluviales dans ce type de zone. Pour la gestion des eaux pluviales de cette zone, le maître d'œuvre a prévu une gestion à la parcelle, c'est-à-dire que les propriétaires devront intégrer dans leur projet de construction un mode de gestion des eaux pluviales. Le cabinet infra-services aura pour mission d'accompagner techniquement chaque propriétaire sur ce sujet.

Madame PLOU évoque le souci connu par la Commune des eaux parasites rejetées dans le réseau collectif. Monsieur le Maire répond qu'une minorité de personnes sont concernées par de mauvais branchements. Elles ont été averties. Si elles ne se mettent pas en conformité, elles seront pénalisées par une amende.

- **Demande à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan compétente en matière de PLU de lancement d'une modification du PLU sur une partie de la zone N pour intégration d'un classement en Nennr**

Le point inscrit à l'ordre du jour a été ajourné dans l'attente de recevoir plus de détails sur un projet de champ solaire afin de délibérer valablement. Les élus seront conviés prochainement à une réunion d'information animée par la société SUNTI proposant ce projet dans le secteur de Beaufoux et expliquant les tenants et aboutissants de celui-ci. Ce type de projet est strictement encadré par des règles environnementales et des déclarations à réaliser.

Une question est posée sur l'étang de Beaufoux asséché. Il est répondu qu'une opération classique d'extraction de vase est en cours. Ce procédé doit être fait tous les quinze ans environ sur un étang, en hiver.

5) Intercommunalité

- Compétence Enfance et jeunesse : comme vu dans un point précédent de ce conseil, Madame BOIVINET annonce qu'un ALSH ouvrira à Semblançay cet été du 12 juillet au 15 août. Les parents qu'ils soient de Semblançay ou de toutes autres communes membres de la Communauté, auront la liberté d'inscrire leurs enfants dans le centre intercommunal qu'ils souhaitent. Il n'y aura pas d'impact en termes de charges de travail sur le personnel car le service de restauration et l'entretien des bâtiments sont prévus dans le contrat de délégation de service public. Madame BOIVINET donnera plus de précisions sur le nombre exact de places lors d'un prochain conseil. Semblançay compterait environ 80 places.

Madame PLOU intervient pour donner son opinion sur ce sujet. Elle demande combien d'enfants semblancéens exactement vont à l'ALSH de Saint-Antoine-Du-Rocher. Elle pense qu'en termes de fonctionnement, ce genre de moyenne structure ne fait pas d'économies d'échelle et que pour les enfants, les centres plus importants apportent un éveil plus important pour les enfants et un bien meilleur travail pour les animateurs. Monsieur le Maire explique que la CAF va réaliser une étude sur le taux de remplissage de ce centre et qu'un bilan sera tiré dans deux ans, année de relance de toutes les délégations de services publics de la Communauté. Ceci permettra d'en tirer les conclusions. Des précisions sont données sur la logistique de ce centre, les mercredis et les vacances scolaires: Les locaux prévus sont ceux de l'école maternelle sauf les trois classes des professeures. L'équipe enseignante a été prévenue. Le transport des enfants vers le centre ne sera pas prévu sauf l'été.

6) Rapport des commissions

- **Bâtiments** : M. Dubreuil informe les élus que des travaux de peinture sont prévus dans la cuisine de la salle des fêtes et dans la salle de couture. Le plafond de la salle de danse sera refait également. Un WC accessible pour les personnes à mobilité réduite sera mis en place dans le bâtiment des salles culturelles. La réfection du préau a été présentée à l'architecte des Bâtiments de France qui préconise les ardoises mais ne serait pas contre l'installation de panneaux photovoltaïques à cet endroit. C'est

pourquoi des démarches vont être faites auprès d'un opérateur pour voir la faisabilité technique et l'intégration esthétique.

- **Environnement** : Information donnée par Madame DE ROQUEFEUIL et Monsieur MENAN-MARCHAIS sur la plantation des érables rue Foulques Nerra, la mare de la Rainerie retenue par le conseil départemental pour une action de valorisation et de sauvegarde et la non prise en compte de la mare du champ de foire qui n'en ai pas une à cause de la présence de poissons et de pêcheurs. La SEPANT mandatée par le Conseil départemental, chargée de faire un inventaire faunistique et floristique s'est également rendu à la lagune qui pourrait faire l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un plan de sauvegarde futur du Département sur les étangs. Un débat s'est instauré entre les élus sur le nouveau lotissement de la Rainerie comportant 13 nouveaux terrains à bâtir et une éventuelle barrière végétale qu'il faudrait créer pour préserver l'aspect sauvage du site.

Madame de ROQUEFEUIL informe de la fin du diagnostic sanitaire de l'église de l'architecte du patrimoine (Atelier 27), de la démarche faite auprès des directrices des écoles pour le projet de jardin conservatoire. Ce projet de jardin conservatoire serait un projet à la fois pédagogique car en lien avec les écoles et la découverte des végétaux à travers l'homme de Vitruve, culturel et touristique car s'adressant à tous passionnés comme amateurs. Ce jardin serait sur le thème de la sauge, plantes médicinales aux nombreuses variétés. Plantes vivaces, pérennes et rustiques, elles seront arrosées via un arrosage automatique et demanderont peu d'entretien de la part des services techniques, l'objectif étant l'autogestion de cet espace. Les allées pourraient avoir le même traitement que celles prévues au lavoir.

Madame PLOU relance le débat sur le projet de champ solaire qui parait en contradiction avec la volonté municipale d'offrir et planter des arbres durant le mandat. M. le Maire intervient car le point étant ajourné, il n'y a pas lieu de débattre puisque le projet n'est pas encore présenté aux élus. Dès lors qu'il le saura, que le dossier sera porté à la connaissance de tous, le conseil devra en effet débattre sur ce sujet. Madame DE ROQUEFEUIL précise que la forêt concernée est une jeune forêt.

- **Communication** : Monsieur ORTILLON informe que la société ELECTRIC DOG poursuit la création du nouveau site internet et travaille également sur le logo de la commune.

- **Vie commerciale et artisanale** : Madame BOIVINET informe l'assemblée des posts diffusés sur le facebook de la mairie sur le thème de l'agriculture. Avec Martine DE ROQUEFEUIL et Elsa HENDRICK, elles ont décidé de mettre en lumière le travail des six agriculteurs de Semblançay, d'aborder leurs difficultés notamment en cette période de crise sanitaire. Les élus encouragent à les regarder, ce sont des posts très sympas, témoignant de leurs investissements quotidiens.

- **Voirie** : Monsieur LE GARREC informe de l'installation de trois armoires pour la future fibre optique par l'entreprise CIRCET. Selon le calendrier, la couverture du bourg devrait débuter en 2021 et le Serrain en 2023 mais à cause des nombreux retards, il est difficile d'annoncer officiellement des dates.

6) Divers

Monsieur le Maire fait part des dates des élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021. La ville chef-lieu de canton, Château-Renault, aura besoin de six volontaires par commune pour la mise sous pli de la propagande électorale. Les dates de mises sous plis ne sont pas encore fixées. Les commissions de révision des listes électorales se réuniront courant avril/mai.

Les points à l'ordre du jour ayant été tous abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil est fixé au mercredi 21 avril à 18h30. Il clôt la séance à 21h20.

Liste des délibérations prises au conseil du 10 mars 2021 :

Désignation du secrétaire de séance - 2021_007

Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2021_008

Finances

- Vote des comptes de gestion
 - Budget Principal - 2021_009
 - Budget annexe Espace jeunes - 2021_010
 - Budget annexe Assainissement - 2021_011
 - Budget annexe Acquisitions foncières - 2021_012
 - Budget annexe Lotissement Bel-Air - 2021_013

- Vote du Compte administratif
 - Budget principal - 2021_014
 - Budget annexe Espace jeunes - 2021_015
 - Budget annexe Assainissement - 2021_016
 - Budget annexe Acquisitions foncières - 2021_017
 - Budget annexe Lotissement Bel-Air - 2021_018

- Affectation du résultat
 - Budget Principal - 2021_019
 - Budget annexe Espace Jeunes - 2021_020
 - Budget annexe Assainissement - 2021_021
 - Budget annexe Acquisitions foncières - 2021_022
 - Affectation du résultat Budget annexe Lotissement Bel-Air - 2021_024
 - Fiscalité 2021 - 2021_023

- Vote des budgets
 - Budget Principal 2021 - 2021_025
 - Budget annexe Espace jeunes 2021 - 2021_026
 - Budget annexe Assainissement 2021 - 2021_027
 - Budget annexe Acquisitions foncières 2021 - 2021_028
 - Budget annexe Bel-Air 2021 - 2021_029

- Autorisation d'emprunts pour l'année 2021 - 2021_030

- Tarifs et taxes 2021 - 2021_031

Urbanisme : Avis à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan quant à la modification simplifiée n°3 du PLU et le projet de règlement applicable dans la ZAC des Dolbeaux - 2021_032

Signature des élus présents au conseil du 10 mars 2021 :

BOIVINET Valérie

CHAZAL Augustin

DE ROQUEFEUIL Martine

DUBREUIL Patrick

FELTEN Nathalie

GAUTIER Philippe

GEORGIADIS Matthieu

HENDRICK Elsa

LE GARREC Christian

MENAN-MARCHAIS Stéphane

MILLOUET Adeline

ORTILLON Patrice

OSSANT Christine

PINSON Jean-Emilien

PLOU Peggy

TRYSTRAM Antoine

WILSCH Anne-Sophie